

À retourner complété à : EDI Formation, 21 avenue Cévoule, 06220 GOLFE JUAN  
 Tel 04 93 45 53 18 | Fax 04 93 69 90 47 | www.autisme-formation.net | edinfos@wanadoo.fr  
 Association 1901 Enregistrée le 11 août 1988 | Siret 35273357000043 NAF 8559A  
 Déclaration d'Activité 93060125406 (cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)

NOM : ..... Prénom : ..... Fonction : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Code Postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... E-mail : ..... @ .....

S'inscrit,

Session : ..... date : ..... lieu : .....

Session : ..... date : ..... lieu : .....

**OBLIGATOIRE**

Pour toute inscription à une session d'approfondissement merci d'indiquer la formation théorique de base de 35h suivie (F1, F2 ou F24) ou joindre le/les justificatif(s) d'équivalence du nombre d'heures suivies : sans justificatif l'inscription ne pourra être enregistrée. Pour les étudiants, justificatif obligatoire.

date : ..... et lieu : .....

**Inscription prise en charge par l'employeur (à compléter obligatoirement) :**

Le Directeur, Mme, Mr, ..... Établissement : .....

Adresse Établissement : .....

Code postal Établissement : ..... Ville Établissement : .....

Tél. : ..... Fax : ..... Mail : ..... @ .....

**ADRESSE : si différente, cochez les cases correspondantes :**

**Convention** : .....

**Facturation** : .....

N'oubliez pas de préciser l'année d'inscription au diplôme interne EDI : .....

Pour une durée totale de : \_\_ jours \_\_ heures et un montant total de droits d'inscription de : ..... €

**Ci-joint règlement ou acompte de 15 €** (uniquement pour les inscriptions individuelles. Un chèque par formation et par participant)

Chèque n°..... Dom. Bancaire : ..... Montant : .....

ou virement BPCA Le Cannet : 15607 | 00046 | 46019041211 | RIB 25.

L'inscription au diplôme EDI Formation entraîne, sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'inscription, **le maintien de ces tarifs sur une durée de 3 ans et une réduction de 10 % sur le montant des droits d'inscriptions** (individuels ou pris en charge par l'employeur).

*Les informations contenues dans le bulletin d'inscription, sauf avis contraire de votre part, feront l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6/01/78 dite "informatique et libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.*

**Fait à** ..... **le** .....

**(Cachet de l'établissement et Signature obligatoire du Directeur si inscription par l'Employeur)**

**La signature de ce bulletin d'inscription vaut acceptation des conditions d'inscription détaillées au dos de ce document.**

**Les inscriptions ne sont effectives** que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant. Si le stage est annulé les inscriptions peuvent être reportées sur une session au contenu identique à une date ultérieure.

## Inscription

Dès réception du programme et jusqu'à concurrence des places disponibles

L'inscription doit se faire à l'aide du bulletin d'inscription ou sous forme d'un bon de commande à adresser par fax ou par courrier.

Le bon de commande doit comporter les mentions suivantes :

- Coordonnées de votre établissement, du Directeur et adresse de convention/facturation si différente
- Adresse e-mail ou adresse postale complète du stagiaire
- Nom et prénom du ou des stagiaires
- Intitulé du stage ou code stage
- Dates et lieu du stage
- Montant du stage

**Date limite des inscriptions** : 30 jours avant le début du stage pour les sessions théoriques et 45 jours avant le début du stage pour les sessions pratiques ou lorsque le nombre de participants maximum est atteint, toutes les demandes non-satisfaites sont portées sur une liste d'attente. En cas de désistement la place est proposée à la première personne inscrite sur la liste.

**Inscription par l'Employeur** : Une convention de formation est adressée à l'établissement en deux exemplaires, un mois (deux pour les stages F 5), avant le début de la session : un exemplaire est à retourner signé dans les délais indiqués. Le règlement doit intervenir au plus tard dans les trente jours suivant la réception de la facture adressée à l'issue de la formation.

**Inscription individuelle** : Le règlement est à réception de la facture (valant convention) adressée un mois (deux pour les stages F 5) impérativement avant le début de la session. Sans réception du règlement dans les délais indiqués, l'inscription est annulée automatiquement.

## Annulation

Toute annulation ou report d'inscription de la part du stagiaire (individuel ou pris en charge par l'employeur) doit être signalée et confirmée par écrit (fax ou mail).

**Annulation de l'inscription** par le stagiaire et/ou l'Employeur

- plus de 25 jours avant le stage – aucun frais d'annulation – toute somme versée est remboursée intégralement
- 25 jours avant le stage, 15,00 Euros de frais de dossier seront dus à l'Organisme de Formation
- entre 25 et 15 jours avant le stage, 25 % du règlement seront dus
- moins de 15 jours avant le stage, 50 % du règlement seront dus
- si le stagiaire ne se présente pas sur le lieu du stage, le règlement total sera dû

**Annulation du stage** par l'organisme de formation - toute somme versée pour les frais d'inscription est remboursée intégralement.

**Un mois avant la date du stage** (deux mois pour les stages pratiques), les participants reçoivent : la convocation (adresse du lieu de formation, horaires), un plan d'accès et une liste d'hôtels (également disponible sur notre site).

## Coût par participant

Les coûts d'inscription sont nets, ne sont pas assujettis à la TVA, et sont hors déplacement, hébergement et repas du stagiaire. L'inscription au diplôme EDI Formation entraîne, sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'inscription, le maintien de ces tarifs sur une durée de 3 ans et une réduction de 10 % sur le montant des droits d'inscriptions (individuels ou pris en charge par l'employeur).

## Supports de cours

L'utilisation des documents remis lors des cours est soumise aux articles 40 et 41 de la loi du 11 mars 1957 : «toute présentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayant cause est illicite». L'article 41 de la même loi n'autorise que les «copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective» et «les analyses et courtes citations, sous réserve que soient indiqués clairement le nom de l'auteur et la source ».